Blamont (25) : Dès 12 ans ils commettent des actes de vandalisme

24/06/2011 à 20h23

Blamont. Au cours de la nuit du 11 au 12 juin, une multitude de dégradations avaient été commises dans le village.

Des pneus avaient été crevés sur des véhicules. Dans une propriété, une piscine autoportée ainsi qu'un tracteur-tondeuse avaient été endommagés. En tout, douze victimes ont déposé plainte. L'enquête de la communauté de brigades (COB) de Pont-de-Roide a débouché sur l'interpellation de deux adolescents jeudi. Confondus grâce à des témoignages et âgés de seulement 12 ans, les deux mineurs ont fait l'objet d'une mesure de rétention. Ils auraient reconnu les faits au cours de leur audition. Un rappel à la loi leur sera sans doute notifié.

Est Républicain